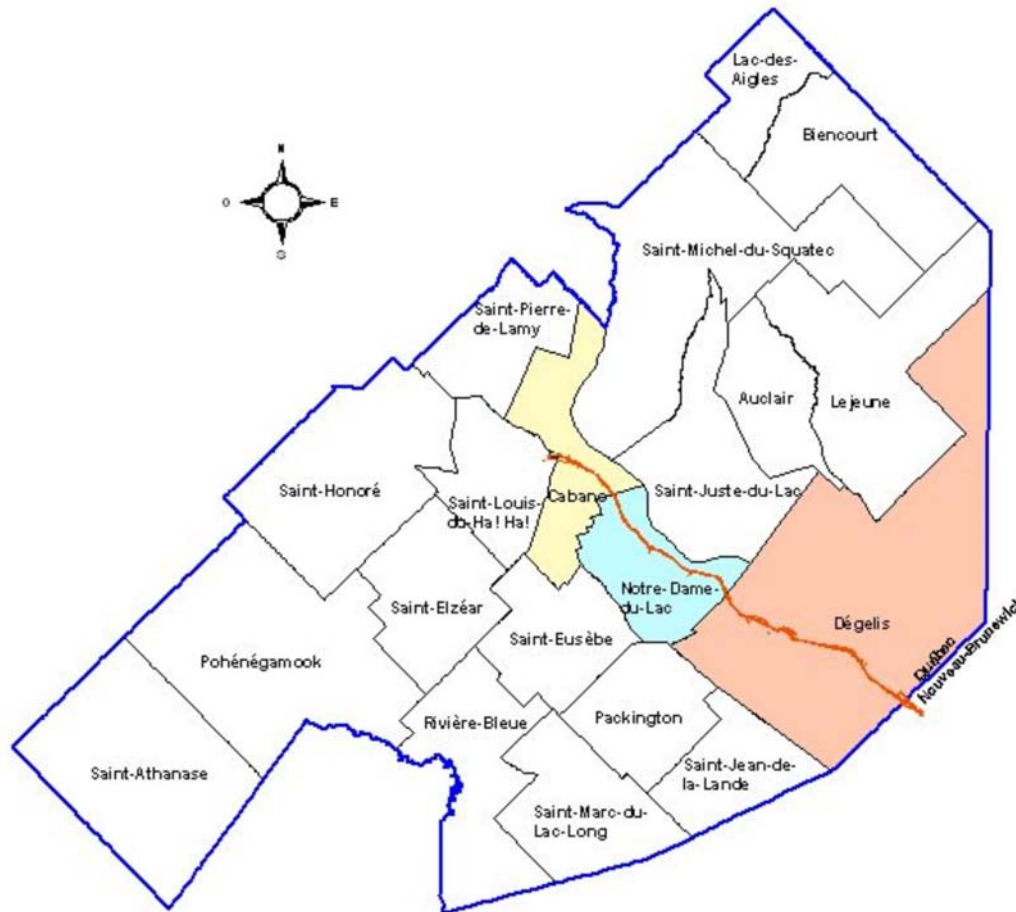


Information sur l'agriculture
dans la MRC de Témiscouata :
portrait agricole par municipalité



***Construction de l'autoroute 85 dans l'axe de la route 185
entre Cabano et le Nouveau-Brunswick***

6 novembre 2006

Avant-propos

Historiquement, la complémentarité agriculture-forêt assurait un apport économique de premier plan aux municipalités rurales. Cette relation d'interdépendance, qui a constitué un des traits qui a caractérisé le développement de plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent, tend à s'amenuiser sous la pression de nouvelles réalités sociales, économiques et environnementales. Or, ce processus de changement amène les MRC et les municipalités à rechercher d'autres activités pour soutenir l'économie locale et régionale et qui viennent se juxtaposer sur l'espace agricole. Il s'ensuit que toute accumulation de contraintes sur le territoire et sur les activités agricoles tend à complexifier davantage les relations entre le monde agricole et son environnement urbain. Soulignons que la zone agricole décrétée ne couvre que 32 % du territoire municipalisé de la MRC de Témiscouata, et les exploitations agricoles n'occupent que 53 % de cette zone. Si on exclut les boisés de ferme, les plans d'eau et les terres en friche abandonnées, l'espace agricole cultivé est plutôt restreint.

Certes, l'agriculture est l'un des axes de développement de la MRC, notamment par le grand nombre d'entreprises acéricoles qui génère près de 44 % des revenus agricoles annuels et par la production laitière avec 31 % de ces revenus. Mentionnons que l'agriculture biologique est en pleine émergence. Le maintien d'une agriculture locale contribue à favoriser le développement des communautés et à préserver un tissu socio-économique dynamique et diversifié.

C'est un peu dans cet esprit que nous proposons le présent document qui a pour seul objectif de présenter l'image de l'agriculture dans la MRC de Témiscouata en 2004. Pour ce faire, le document se divise en trois parties :

- La première présente un portrait général de la MRC de Témiscouata sur la base de données agricoles sommaires;
- la seconde dresse un portrait global de l'agriculture de chacune des municipalités composant le territoire du Témiscouata;
- la troisième illustre, de façon plus spécifique, les statistiques agricoles concernant les municipalités traversées par l'autoroute 85 projetée ainsi que certaines considérations en lien avec les répercussions de ce projet sur l'agriculture locale.

Pour étayer nos propos, nous mettrons l'accent sur les différentes facettes qui caractérisent le dynamisme agricole : le climat, les classes des sols, les productions animales et végétales, les revenus agricoles et l'emploi, pour ne nommer que celles-là. Comme point de repère, nous avons opté pour les données agricoles contenues dans les fiches d'enregistrement des exploitations agricoles de 2004. Les entreprises agricoles qui ne se sont pas prévaluées de la possibilité de s'enregistrer au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation n'apparaissent pas dans les présentes statistiques. Certaines données complémentaires ont été tirées de l'étude d'impact sur l'environnement présentée par le promoteur (*juillet 2005*) ainsi que divers documents cités en référence.

Avant-propos.....	2
Liste des tableaux et figures.....	5
Introduction.....	6
PREMIÈRE PARTIE	7
<u>MRC de Témiscouata : portrait général.....</u>	<u>7</u>
➤ Cadre physique.....	7
➤ Potentiel agricole des sols.....	7
▪ Restrictions des possibilités des sols.....	8
➤ Valeurs climatiques.....	9
➤ Données agricoles sommaires.....	9
A. Région du Bas-Saint-Laurent.....	10
B. MRC de Témiscouata.....	11
▪ Productions animales	12
▪ Productions végétales.....	12
DEUXIÈME PARTIE.....	14
<u>Portrait agricole par municipalité</u>	<u>14</u>
➤ Zonage agricole.....	14
➤ Revenu agricole total par municipalité	15
➤ Recettes agricoles annuelles par municipalité	16
A. Productions animales	16
B. Productions végétales.....	17
➤ Portrait des entreprises agricoles par municipalité	18
▪ Taille des entreprises agricoles	18
▪ Statut des entreprises agricoles	19
▪ Relève agricole.....	20
➤ Potentiel agricole par municipalité	21
▪ Productions animales	22
▪ Productions végétales.....	23
▪ Production acéricole.....	24
➤ ..Emploi dans l'agriculture locale	25

TROISIÈME PARTIE	28
<u>Autoroute 85 et contraintes sur l'espace agricole</u>	28
➤ Potentiel des sols agricoles	28
➤ Données climatiques	29
➤ Recettes agricoles annuelles	29
▪ Productions animales	30
▪ Productions végétales.....	31
▪ Production acéricole.....	31
➤ Réduction des superficies agricoles	32
➤ Drainage souterrain.....	33
➤ Vocation des friches.....	33
➤ Déboisement	34
➤ Milieux humides	36
CONCLUSION	37

ANNEXE 1

- Portrait agroalimentaire de la MRC de Témiscouata

ANNEXE 2

- Carte n° 1 : Classification des sols selon le système ARDA
- Carte n° 2 : Localisation des peuplements d'érables
(Source : Carte agroforestière, MRNF)
- Carte n° 3 : Zonage agricole et localisation des parcelles en friche
- Carte n° 4 : Pédologie : MRC de Témiscouata
- Carte n° 5 : Drainage souterrain

TABLEAU 1 :	Classification des sols selon le système ARDA	8
TABLEAU 2 :	Portrait économique du secteur agricole (Bas-Saint-Laurent)	10
TABLEAU 3 :	Portrait économique du secteur agricole (Témiscouata)	11
TABLEAU 4 :	Revenu agricole par production au Témiscouata en 2004	11
TABLEAU 5 :	Zonage agricole et superficies cultivées en 2004	14
TABLEAU 6 :	Répartition des revenus agricoles par municipalité en 2004	15
TABLEAU 7 :	Revenu agricole par production animale en 2004	17
TABLEAU 8 :	Revenu agricole par production végétale en 2004	18
TABLEAU 9 :	Taille des entreprises agricoles par municipalité en 2004	19
TABLEAU 10 :	Statut des entreprises agricoles en 2004	20
TABLEAU 11 :	Entreprises agricoles déclarant une relève en 2004	21
TABLEAU 12 :	Productions animales par municipalité en 2004	22
TABLEAU 13 :	Productions végétales par municipalité en 2004	23
TABLEAU 14 :	Superficie des peuplements d'érables dans la MRC en 2004	24
TABLEAU 15 :	Répartition du nombre d'entailles par municipalité en 2004	25
TABLEAU 16 :	Répartition des emplois agricoles par municipalité en 2004	26
TABLEAU 17 :	Répartition des emplois agricoles, en nombre de semaines, en 2004	27
TABLEAU 18 :	Classification des sols par municipalité	29
TABLEAU 19 :	Revenus agricoles pour les productions animales et végétales en 2004	30
TABLEAU 20 :	Productions animales par municipalité en 2004	30
TABLEAU 21 :	Productions végétales par municipalité en 2004	31
TABLEAU 22 :	Production acéricole par municipalité en 2004	32
TABLEAU 23 :	Répartition des peuplements d'érables par municipalité en 2004	32
TABLEAU 24 :	Critères et vocation des friches en 1996	34
TABLEAU 25 :	Superficie en friche dans l'axe de l'autoroute 85	34
FIGURE 1 :	Répartition des revenus agricoles par MRC du Bas-Saint-Laurent	10
FIGURE 2 :	Nombre d'unités animales dans la MRC de Témiscouata en 2004	12
FIGURE 3 :	Superficies végétales dans la MRC de Témiscouata en 2004	13

Au fil du temps, les entreprises agricoles se sont adaptées aux conditions physiques, morphologiques et climatiques du territoire afin de dégager des espaces à cultiver. Les modes d'utilisation du sol évoluent. Ils sont de plus en plus influencés par des activités à caractère urbain, comme dans la plupart des MRC à caractère rural au Québec. Il s'ensuit un processus de changement où le milieu rural agricole fait l'objet d'une juxtaposition d'usages non agricoles comme le résidentiel, les gîtes, camping, pistes cyclables, activités récréotouristiques, etc., et ce, sans compter les usages d'utilités publiques comme de nouveaux liens routiers ou la reconfiguration ou reconstruction routière, l'implantation d'éoliennes et bien d'autres encore.

Or, dans tout cela, on oublie trop souvent que l'espace rural est aussi l'indispensable support à la production agricole. De ce fait, la multiplication d'usages non agricoles contribue à alimenter des frictions entre les différents usagers de ce territoire tant convoité. Certes, l'agriculture n'occupe plus la majorité de l'espace rural comme autrefois. Cependant, il ne faut pas occulter son importance au niveau socio-économique comme élément structurant dans bien des communautés rurales.

Les municipalités traversées par le projet de l'autoroute 85, entre Cabano et le Nouveau-Brunswick, possèdent une très forte productivité agricole dont le climat et les sols permettent de très bons rendements. La réalisation de ce projet amputera les meilleurs sols de 139 ha de terres cultivées, laissera 13,7 ha de terres cultivées par fractionnement, et réduira de 12,7 ha la superficie de peuplements d'érables¹. Devant ce constat, le Ministère désire rappeler une des attentes contenues dans les orientations gouvernementales en matière d'aménagement de 2001 :

« Planifier l'aménagement de la zone agricole et y contrôler les usages non agricoles afin de créer un cadre propice au maintien et au développement des activités et des exploitations agricoles² ».

Cette attente a pour objectifs primordiaux de stopper la régression et la disparition des superficies à vocation agricole.

¹ Étude d'impact sur l'environnement, rapport final, juillet 2005, pages 231 à 234.

² Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement, décembre 2001, page 15.

MRC DE TÉMISCOUATA

« *Portrait général* »

La MRC de Témiscouata est le deuxième plus vaste territoire de la région du Bas-Saint-Laurent avec plus de 4 000 km², après celui de La Matapédia. Elle compte près de 22 000 habitants³. Trait particulier de la MRC, on retrouve des portions de terres publiques dans 19 des 20 municipalités composant le territoire⁴. Même si le couvert forestier s'étend sur environ 45 % du territoire et la zone agricole sur 32 % de celui-ci, l'agriculture et l'agroalimentaire demeurent un des piliers économiques importants pour cette MRC⁵.

➤ **Cadre physique**⁶

La chaîne des monts Notre-Dame, dont les sommets culminent à environ 500 mètres, fait partie du grand massif des Appalaches. Le paysage se profile selon deux grandes unités physiographiques : les hautes terres du plateau et la vallée du Témiscouata. En ce qui concerne les hautes terres du plateau, elles s'élèvent entre 245 et 370 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le relief est particulièrement accidenté, présentant des collines et des montagnes entrecoupées de vallées encaissées plus ou moins larges dont la vallée du Témiscouata parsemée de lacs desquels le lac Témiscouata est le plus grand. La topographie est sillonnée par un réseau hydrographique, de 866 plans d'eau, fortement ramifié.

➤ **Potentiel agricole des sols**⁷

Au fil des décennies, les exploitants agricoles se sont accommodés aux conditions biophysiques, morphologiques et climatiques du territoire afin de dégager un espace agricole à cultiver. Les productions agricoles se sont adaptées aux aptitudes des sols pour faire de l'agriculture un domaine d'activités économiques majeur pour assurer le développement de la MRC de Témiscouata. Pour bonne partie, les sols agricoles en place sont des loams appartenant aux classes 2, 3 et 4 de l'inventaire des terres du Canada (ARDA). Ils offrent un bon potentiel pour la production des cultures fourragères et céréalières. Il y a, dans certains secteurs de la MRC, présence de terres disponibles et à bon prix.

³ Ministère des Affaires municipales et des régions, répertoire des municipalités du Québec, 2005.

⁴ Projet de schéma d'aménagement de la MRC de Témiscouata, 2001, page 3-27.

⁵ Annexe n° 1 : Portrait agroalimentaire de la MRC de Témiscouata, MAPAQ, 2004.

⁶ Idem note 4, pages 2-7 et 2-8.

⁷ Annexe n° 2 : Carte n° 1, Classification des sols selon le système ARDA.

▪ Restrictions des possibilités des sols

En se référant au classement des sols selon le système ARDA, qu'en est-il de ces contraintes qui peuvent restreindre les possibilités des sols pour les cultures ? Plusieurs d'entre elles peuvent avoir un impact significatif comme la pierrosité, l'épaisseur du sol arable, le taux d'acidité dans les sols, un drainage naturel des terres imparfait, voire mauvais, à cause du relief et de l'imperméabilité des sols.

Dans ce contexte, rappelons que le potentiel des sols est la résultante de différents travaux à prendre en considération pour les rendre plus productifs dans les meilleures conditions possibles : défrichage, essouchement, épierrement, drainage, nivellement, amendements, etc. Voilà pourquoi les classes de sols, ainsi bonifiées, peuvent permuter selon les travaux réalisés; par exemple, un sol de classe 4 pourrait en devenir un de classe 3, et ainsi de suite. Aussi, toutes les caractéristiques mentionnées dans le tableau, ne traduisent qu'une partie de la réalité d'aujourd'hui. D'où la nécessité, pour bien interpréter la classification des sols, de tenir compte des travaux réalisés au fil des ans.

Tableau 1 : Classification des sols selon le système ARDA

Classe	Caractéristiques	Superficie (ha)	Pourcentage
1	Sols ne comportant aucune limitation importante pour les cultures.	---	---
2	Sols comportant des limitations qui restreignent le choix des cultures.	176	---
3	Sols comportant des limitations modérément graves qui imposent des pratiques spéciales de conservation.	5 822	1,5
4	Sols comportant de graves limitations qui restreignent le choix des cultures.	45 183	11,6
5	Sols qui conviennent à la production de plantes fourragères vivaces susceptibles d'amélioration.	17 794	4,6
6	Sols inaptes à produire d'autres plantes que des plantes fourragères vivaces et non susceptibles d'amélioration.	---	---
7	Sols inaptes pour la culture et pour les plantes fourragères vivaces	311 078	79,8
O	Sols organiques	9 695	2,5

* Voir détails en annexe 2, carte n° 1.

Ces contraintes ne sont pas nécessairement un frein au développement des productions animales et des cultures fourragères : environ 45 % des recettes agricoles annuelles proviennent des productions animales. Par contre, ces contraintes ont un impact sur les productions céréalières et les grandes cultures.

➤ Valeurs climatiques⁸

Le territoire de la MRC de Témiscouata se situe dans une aire appartenant à la classe de température boréale fraîche et aux sous-classes d'humidité perhumide (d) et subaquique (c)⁹. Le climat de la MRC pourrait donc être qualifié de type continental humide qui a une influence marquée sur l'agriculture. D'ailleurs, on retrouve des microclimats dans le fond des vallées particulièrement celles tournées vers le sud. L'amplitude des températures entre le mois le plus froid et celui le plus chaud est très forte. À Notre-Dame-du-Lac cette amplitude est 32,2 °C, soit -8,4 °C en janvier et 23,8 °C en juillet. Toujours à Notre-Dame-du-Lac, les précipitations totales observées depuis 30 ans s'élèvent à 1 003,4 mm sous forme de pluie et 284,7 cm sous forme de neige. Les vents dominants d'été soufflent principalement de l'ouest, du sud-ouest et du nord-ouest¹⁰.

La saison de végétation varie de 159 à 166 jours en montagne. Dans le secteur de l'autoroute 85 projetée entre Cabano et Dégelis, la saison de végétation varie de 166 à 173 jours. La somme des degrés-jours annuels en base de 5 °C oscille entre 1 195 et 1 381 en montagne et 1 381 à 1 587 entre Cabano et Dégelis. En ce qui concerne les unités thermiques maïs, elles varient entre 1 600 et 1 699 en grande partie sur le territoire. Par contre, dans le secteur entre Cabano et Dégelis, les unités thermiques maïs fluctuent entre 1 900 et 1 999¹¹.

➤ Données agricoles sommaires

Afin de mieux saisir l'importance économique du secteur agricole pour les communautés locales, nous vous présentons, à la suite et de façon brève, le portrait de l'agriculture pour la région du Bas-Saint-Laurent et pour la MRC du Témiscouata.

⁸ Idem note 4, pages 2-9 à 2-11.

⁹ Étude pédologique du comté de Témiscouata, MAPAQ, 1981, page 96.

¹⁰ Règlement de contrôle intérimaire n° 03-06, 2006, tableau n° 1, page 7.

¹¹ Données agroclimatiques, MAPAQ, 1982, agdex 070.

A. Région du Bas-Saint-Laurent¹²

L'agriculture fait partie de la filière agroalimentaire qui regroupe la transformation alimentaire, le commerce de gros et de détail, ainsi que la restauration. L'industrie agroalimentaire compte pas moins de 3 700 entreprises dont 20 % des emplois provient de ce secteur d'activité, et 8 % du produit intérieur brut régional (*PIB*) découle de cette industrie.

En 2004, le MAPAQ enregistrait 2 242 entreprises agricoles. La production animale est dominante tant en nombre qu'en recettes annuelles déclarées. La production laitière se classe en tête de liste avec 52 % de l'ensemble des recettes déclarées par les entreprises, suivi de la production porcine avec 13 % et de la production acéricole avec 8 %. Le tableau suivant présente un portrait global du secteur agricole dans le Bas-Saint-Laurent.

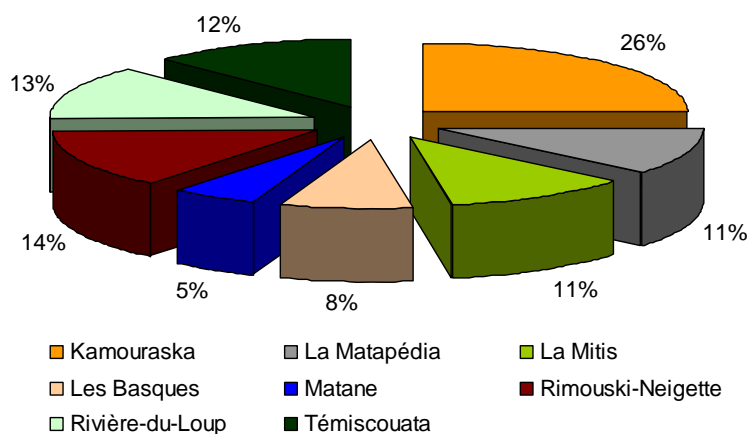
Tableau 2 : Portrait économique du secteur agricole

Nombre d'entreprises	Recettes totales (\$)	Estimé actif total (\$)	Total taxes municipales (\$)
2 242	344,1 millions	1 675 millions	5 719 035

Source : MAPAQ, 2004

Comme l'illustre la figure suivante, la répartition des revenus agricoles par MRC a été calculée en fonction des revenus agricoles totaux pour la région du Bas-Saint-Laurent. On note que la MRC de Témiscouata se positionne au cinquième rang, des huit MRC, en terme de revenus agricoles, avec 12 %.

Figure 1 : Répartition des revenus agricoles par MRC du Bas-Saint-Laurent



Source : MAPAQ, 2004

¹² MAPAQ, portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent, 2004.

B. MRC de Témiscouata

Suite à la dernière période d'enregistrement des entreprises agricoles, en 2004, le MAPAQ a recensé 396 entreprises agricoles sur le territoire de la MRC. Plus de 44 % des recettes annuelles provient des principales productions animales (*lait 31 %*, *bœuf 6 %*, *porc 6 %*, *ovin 1 %*) et 56 % des productions végétales (*acériculture 43 %*, *boisé 6 %*, *céréales 3 %*, *fruits et légumes 1 %*). Il va sans dire que la production acéricole est de loin la principale production agricole de la MRC suivie par la production laitière.

Tableau 3 : Portrait économique du secteur agricole

Nombre d'entreprises	Recettes totales (\$)	Estimé actif total (\$)	Total taxes municipales (\$)
396	42,6 millions	192 millions	538 628

Source : MAPAQ, 2004

On constate à la lecture du tableau 3, que l'impact économique de l'agriculture est appréciable pour la MRC. Elle apporte une forte contribution pour soutenir l'économie locale et régionale. En plus des investissements réalisés par les entreprises agricoles pour augmenter leur efficacité technique et les rendements aux champs, les productions agricoles génèrent des revenus importants contribuant ainsi à l'essor des autres secteurs économiques par les achats effectués et les emplois créés.

Tableau 4 : Revenus agricoles par production au Témiscouata en 2004

Production	Revenu agricole (\$)	Revenu agricole (%)	Nombre de clients
Bovins laitiers	12 992 421,79	30,5	77
Bovins de boucherie	2 722 272,72	6,4	63
Ovins	278 517,76	0,7	10
Porcs	2 752 978,90	6,5	5
Aquiculture	114 889,34	0,3	4
Volailles	245 590,30	0,6	3
Autres productions animales *	128 353,20	0,3	5
Acériculture	18 394 332,97	43,2	256
Superficies non-cultivées	2 582 337,50	6,1	189
Céréales et protéagineux	998 667,22	2,3	52
Fourrages	251 183,20	0,6	10
Cultures abritées	305 877,60	0,7	4
Légumes frais	424 998,32	1,0	3
Autres productions végétales *	341 834,58	0,8	5
Total MRC	42 534 255,40	100,0	408

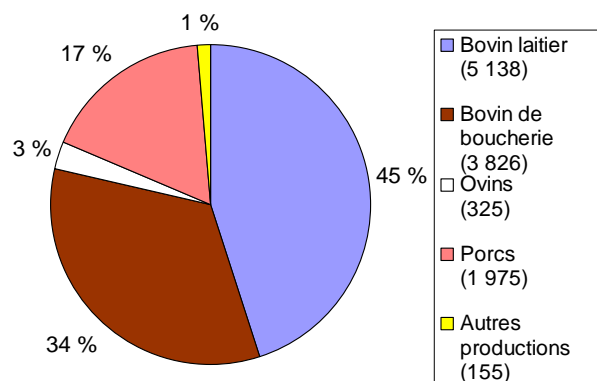
Source : MAPAQ - Fiches d'enregistrement des entreprises agricoles 2004, mises à jour le 12 janvier 2006.

Note : *Regroupement d'entreprises agricoles afin de se conformer à la Loi sur la protection des documents et des renseignements personnels.

▪ Productions animales¹³

Outre l'importance du nombre d'unités animales de bovins laitiers et de bovins de boucherie, les autres productions animales demeurent mineures sur le territoire. La disponibilité des terres et la faible densité des élevages, dans la MRC, permettraient l'établissement de nouvelles productions animales et l'expansion d'entreprises existantes. En effet, seulement deux municipalités sur vingt présentent une densité animale totale par hectare en culture de 1,0 et 1,1. Pour les autres municipalités, cette densité oscille entre 0,3 et 0,7.

Figure 2 : Nombre d'unités animales dans la MRC de Témiscouata en 2004



Source : MAPAQ, 2004

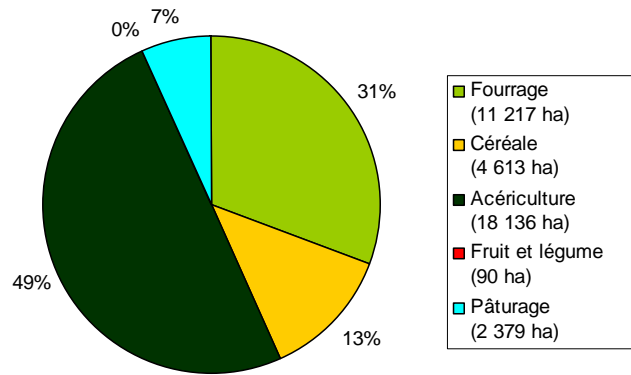
▪ Productions végétales¹⁴

Les superficies consacrées aux productions fourragères et céréalières sont d'importance, tout comme celles des pâturages. En ce qui a trait aux superficies destinées aux productions fruitière et maraîchère, quoique mineures, elles sont tributaires d'un marché local. Les autres productions végétales sont présentes un peu partout sur le territoire, mais de façon plutôt marginale. En ce qui concerne les superficies vouées à l'acériculture, il est difficile de les comptabiliser précisément parce que nous ne connaissons que celles déclarées dans les fiches d'enregistrement des exploitations agricoles par les 259 entreprises acéricoles. Nous sommes bien au fait qu'il existe, sur le territoire de la MRC, un plus grand nombre de superficies non déclarées au MAPAQ.

¹³ MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2004, actualisées en 2006.

¹⁴ Idem note 13.

Figure 3 : Superficies végétales par production dans la MRC en 2004



Source : ., 2004

PORTRAIT AGRICOLE PAR MUNICIPALITÉ

Comme nous l'avons déjà évoqué, la MRC de Témiscouata compte près de 22 000 habitants répartis dans 20 municipalités. En 2006, on dénombre 408 entreprises agricoles disséminées sur le territoire. La différence, par rapport au nombre d'entreprises agricoles inscrites dans le tableau 3 où l'on en compte 396, s'explique par l'enregistrement de nouvelles entreprises majoritairement acéricoles.

➤ Zonage agricole

La zone agricole décrétée ne couvre que 32 % du territoire de la MRC, et les exploitations agricoles occupent 53 % de cette zone¹⁵. À la lecture du tableau suivant, on constate que la superficie municipalisée totalise 392 090 ha, la zone agricole se chiffre à environ 120 929 ha, ou 32 % du territoire municipalité, et les terres en culture comptent pour 18 173 ha, soit 5 % de ce même territoire.

Tableau 5 : Zonage agricole et superficie cultivée par municipalité en 2004

Municipalité	Superficie municipale	Zonage agricole		Superficie cultivée	
	ha	ha	%	ha	%
Auclair	10 666	6 969	65	598	6
Biencourt	18 780	7 593	40	507	3
Cabano	12 178	2 160	18	326	3
Dégelis	56 284	8 946	16	2 111	4
Lac-des-Aigles	8 510	6 772	80	828	10
Lejeune	26 940	6 264	23	812	3
Notre-Dame-du-Lac	10 613	9 858	93	2 759	26
Packington	11 789	5 855	50	899	8
Pohénégamook	35 197	14 778	42	2 157	6
Rivière-Bleue	17 993	3 459	19	488	3
Saint-Athanase	28 908	1 934	7	50	0
Saint-Elzear-de-Témiscouata	15 154	5 609	37	256	2
Saint-Eusèbe	12 012	8 417	70	735	6
Saint-Honoré-de-Témiscouata	25 158	3 341	13	434	2
Saint-Jean-de-la-Lande	10 880	3 535	32	761	7
Saint-Juste-du-Lac	17 011	7 092	42	413	2
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	11 445	6 421	56	1 647	14
Saint-Marc-du-Lac-Long	14 716	195	1	155	1
Saint-Michel-du-Squatec	36 310	9 931	27	1 787	5
Saint-Pierre-de-Lamy	11 546	1 802	16	450	4
MRC	392 090	120 929	31	18 173	5

Source : MAMR, Répertoire des municipalités du Québec 2005.

¹⁵ Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), rapport annuel 2004-2005, page 46.

➤ Revenu agricole total par municipalité

Comme le démontre la figure n° 1, en première partie du document, la MRC de Témiscouata est la cinquième des huit MRC du Bas-Saint-Laurent en terme de revenus agricoles. Depuis près d'une décennie, les revenus générés par les productions agricoles ont fait un bond appréciable. En effet, ils sont passés de 32 792 900 de dollars en 1997¹⁶ à 42 534 255 de dollars en 2006¹⁷ comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 6 : Répartition des revenus agricoles par municipalité en 2004

Municipalité	Nombres d'entreprises	Revenus agricoles (\$)	% des revenus par municipalité
Auclair	39	3 317 326	7,8
Biencourt	35	3 232 015	7,6
Cabano	5	399 651	0,9
Dégelis	23	3 494 361	8,2
Lac-des-Aigles	14	1 471 398	3,5
Lejeune	32	3 807 134	9,0
Notre-Dame-du-Lac	27	4 744 040	11,2
Packington	14	1 307 851	3,1
Pohénégamook	45	4 203 113	9,9
Rivière-Bleue	15	1 294 373	3,0
Saint-Athanase	25	2 681 710	6,3
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	9	699 080	1,6
Saint-Eusèbe	15	891 505	2,1
Saint-Honoré-de-Témiscouata	8	2 256 049	5,3
Saint-Jean-de-la-Lande	5	567 399	1,3
Saint-Juste-du-Lac	17	702 147	1,7
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	20	2 071 743	4,9
Saint-Marc-du-Lac-Long	8	330 467	0,8
Saint-Michel-du-Squatec	43	3 849 606	9,1
Saint-Pierre-de-Lamy	9	1 213 287	2,9
Total	408	42 534 255	100,0

Source : MAPAQ - Fiches d'enregistrement des entreprises agricoles 2004.

Dans le même ordre d'esprit, le nombre d'entreprises agricoles a aussi évolué rapidement au cours des dix dernières années. Il est passé de 250 en 1997 à 408 en 2006¹⁸. Cette augmentation est majoritairement attribuable à l'enregistrement de nouvelles entreprises acéricoles. L'intensification du développement de l'acériculture fait de la MRC de Témiscouata bonne première de toutes les MRC du Bas-Saint-Laurent avec près de 66 % du nombre total d'entailles exploitées. Par ailleurs, la région du Bas-Saint-Laurent est la deuxième région productrice de sirop d'érable au Québec.

¹⁶ Idem note 1, tableau 4.12, page 90.

¹⁷ Idem note 5.

¹⁸ Idem note 13.

➤ **Recettes agricoles annuelles par municipalité**

Le concept d'organisation spatiale proposé par la MRC de Témiscouata repose sur quatre constats dont le premier se lit comme suit :

« *La base économique régionale s'appuie sur l'exploitation extensive du territoire, soit par l'agriculture, soit par la production forestière*¹⁹ ».

Ce constat démontre combien les revenus agricoles, principalement ceux liés aux productions animales et végétales, comptent pour beaucoup pour soutenir l'assiette fiscale et l'économie des communautés.

A. Productions animales

La production laitière occupe la première place parmi toutes les autres productions animales dans la MRC de Témiscouata. Il s'agit là d'une activité agricole qui génère 31 % des recettes agricoles annuelles de la MRC²⁰. C'est dans la municipalité de Dégelis où ces revenus sont les plus importants suivi de près par Notre-Dame-du-Lac et Pohénégamook (*voir le tableau 7*). Dans le même esprit, lorsque l'on regarde la colonne autres productions animales, on note que les revenus les plus élevés se retrouvent dans les municipalités de Saint-Honoré, Notre-Dame-du-Lac et Saint-Louis du Ha! Ha!. Ces revenus importants découlent du fait qu'ils intègrent ceux provenant de la production porcine.

¹⁹ Idem note 4, page 3-25.

²⁰ Idem note 5.

Tableau 7 : Revenu agricole par production animale en 2004

Municipalité	Revenu agricole (\$)				
	Bovin de boucherie	Bovin laitier	Production porcine	Autres productions animales	Total productions animales
Auclair	47 078	*		436 947	484 025
Biencourt	*	*		456 869	456 869
Cabano	*	*		382 835	382 835
Dégelis	*	2 586 755		255 798	2 842 553
Lac-des-Aigles	383 613			391 458	775 070
Lejeune	*	*		739 144	739 144
Notre-Dame-du-Lac	299 438	2 493 112	*	1 049 905	3 842 456
Packington	216 536	375 386			591 922
Pohénégamook	242 205	2 022 705			2 264 910
Rivière-Bleue	111 634	*		370 482	482 116
Saint-Elzear-de-Témiscouata	*	*		283 898	283 898
Saint-Eusèbe	*	409 178		44 814	453 992
Saint-Honoré-de-Témiscouata	*	*	*	1 647 721	1 647 721
Saint-Jean-de-la-Lande	242 304	*		180 453	422 757
Saint-Juste-du-Lac	*	*		131 955	131 955
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	*	858 312	*	632 076	1 490 389
Saint-Marc-du-Lac-Long et Saint-Athanase *	41 260				41 260
Saint-Michel-du-Squatec	379 354	794 554		164 413	1 338 321
Saint-Pierre-de-Lamy		561 938			561 938
Total pour la MRC	1 963 422	10 101 941	0	7 168 768	19 234 130

Note : * indique la présence de revenu de cette production dans la municipalité. Afin de se conformer à la Loi sur la protection des documents et renseignements personnels, ces revenus ont été regroupés avec ceux des autres productions animales

B. Productions végétales

Le fait dominant qui ressort du prochain tableau concerne l'acériculture. Il est indéniable que la production acéricole constitue une des principales sources de revenus vers laquelle se tourne de plus en plus les productrices et les producteurs agricoles depuis quelques années. En fait, 5 municipalités sur 20 affichent des revenus, provenant de l'acériculture, supérieurs à 2 000 000 de dollars.

Tableau 8 : Revenu agricole par production végétale en 2004

Municipalité	Revenu agricole (\$)				
	Céréales	Fruits & légumes	Acériculture	Autres productions végétales	Total productions végétales
Auclair	*	*	2 658 137	175 164	2 833 301
Biencourt	*		2 371 489	403 657	2 775 146
Cabano	*			16 816	16 816
Dégelis	184 874	*	273 111	193 787	651 772
Lac-des-Aigles	*	*	431 047	265 281	696 328
Lejeune	*	*	2 280 516	787 475	3 067 991
Notre-Dame-du-Lac	160 487		229 326	511 771	901 584
Packington	57 859		548 581	109 489	715 929
Pohénégamook	95 921		1 539 019	303 263	1 938 203
Rivière-Bleue	*		711 387	100 870	812 257
Saint-Athanase			2 648 810	2 810	2 651 620
Saint-Elzear-de-Témiscouata		*	298 342	116 840	415 182
Saint-Eusèbe	28 071		306 652	102 790	437 513
Saint-Honoré-de-Témiscouata	*		482 588	125 740	608 328
Saint-Jean-de-la-Lande	*			144 642	144 642
Saint-Juste-du-Lac			538 107	32 085	570 192
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	312 140			269 215	581 354
Saint-Marc-du-Lac-Long			244 043	49 974	294 017
Saint-Michel-du-Squatec	31 812		2 191 436	288 036	2 511 285
Saint-Pierre-de-Lamy	*		534 239	117 110	651 349
Total pour la MRC	871 164	0	18 286 831	4 116 814	23 274 809

Note : * indique la présence de revenu de cette production dans la municipalité. Afin de se conformer à la Loi sur la protection des documents et renseignements personnels, ces revenus ont été regroupés avec ceux des autres productions végétales.

➤ Portrait des entreprises agricoles par municipalité²¹

Les fermes que l'on retrouve sur le territoire de la MRC de Témiscouata sont des entreprises familiales propriétaires de leurs terres, de leurs bâtiments et de leur cheptel. Pour illustrer ce propos, nous allons aborder la taille des entreprises agricoles par municipalité en fonction de la superficie qu'elles cultivent.

▪ Taille des entreprises agricoles

Le tableau suivant est assez éloquent. En effet, il pourrait se diviser en deux grands blocs : les entreprises qui cultivent 121 ha et plus présentent un pourcentage identique totalisant 32 %, tandis que celles dont la superficie cultivée est de 120 ha et moins affichent une moyenne de 22 % et cumulent à 68 %.

²¹ Idem note 13.

Tableau 9 : Taille des entreprises agricoles par municipalité en 2004

Municipalité	40 ha et moins	41 à 80 ha	81 à 120 ha	121 à 160 ha	161 ha et plus
Auclair	1	1			2
Biencourt		2		1	1
Cabano	2	1	1	1	
Dégelis		3	5	5	4
Lac-des-Aigles		5	3		1
Lejeune	2				3
Notre-Dame-du-Lac	5	3	7	3	5
Packington		2	1	2	2
Pohénégamook	3	8	11	3	
Rivière-Bleue	2	2	2	1	
Saint-Athanase		1			
Saint-Elzear-de-Témiscouata	1		2		
Saint-Eusèbe	3	2	4	1	
Saint-Honoré-de-Témiscouata	2	1		1	1
Saint-Jean-de-la-Lande	1	1			3
Saint-Juste-du-Lac	1	1	1	2	
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	2	2	2	4	4
Saint-Marc-du-Lac-Long	2		1		
Saint-Michel-du-Squatec	10	7	4	3	2
Saint-Pierre-de-Lamy				2	1
Total de la MRC	37	42	44	29	29
Répartition du total des fermes	20,4%	23,2%	24,3%	16,0%	16,0%

Note : Les acériculteurs qui n'ont pas déclaré de superficie en culture sont exclus de l'échantillonnage.

▪ Statut des entreprises agricoles²²

À la lumière du tableau suivant, il est intéressant de constater qu'en nombre égal on retrouve des entreprises agricoles ayant le statut en propriété unique et en compagnie. Ce phénomène est clairement observable dans la petite municipalité de Auclair où 17 entreprises agricoles arborent l'un et l'autre des statuts précités. En outre, la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec présente le plus grand nombre d'entreprises possédant le statut en propriété unique avec 23, et ex aequo, les municipalités de Auclair et Lejeune pour celui ayant le statut de compagnie avec 17.

Les données de la fiche d'enregistrement montrent également qu'on dénombre plus de 550 propriétaires, selon le statut de l'entreprise agricole, et près de 30 % d'entre eux sont des femmes.

²² Idem note 13.

Tableau 10 : Statut des entreprises agricoles en 2004

Municipalité	Compagnie	Société	Propriétaire unique	Autre	Total
Auclair	17	5	17		39
Biencourt	18	8	9		35
Cabano	3	1	1		5
Dégelis	7	7	9		23
Lac-des-Aigles	6	1	7		14
Lejeune	17	2	13		32
Notre-Dame-du-Lac	9	7	11		27
Packington	5	3	6		14
Pohénégamook	14	9	21	1	45
Rivière-Bleue	8	5	2		15
Saint-Athanase	14	3	8		25
Saint-Elzear-de-Témiscouata	3	1	5		9
Saint-Eusèbe	4	4	7		15
Saint-Honoré-de-Témiscouata	3	2	3		8
Saint-Jean-de-la-Lande	0	4	1		5
Saint-Juste-du-Lac	4	4	9		17
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	8	7	5		20
Saint-Marc-du-Lac-Long	3	1	4		8
Saint-Michel-du-Squatec	12	8	23		43
Saint-Pierre-de-Lamy	7	1	1		9
Total	162	83	162	1	408

Source : MAPAQ – Fiches d'enregistrement des entreprises agricoles, 2004

➤ Relève agricole²³

Suite à la dernière période d'enregistrement des entreprises agricoles, en 2004, bon nombre de productrices et de producteurs agricoles ont déclaré avoir une relève agricole potentielle ou avérée dans les prochaines années. Comme le démontre le tableau qui suit, 122 entreprises agricoles sur 408, près de 30 %, estiment avoir une relève à court ou moyen terme. C'est dans les municipalités de Biencourt et de Pohénégamook que la relève agricole semble la plus abondante.

²³ Idem note 13.

Tableau 11 : Entreprises agricoles déclarant avoir une relève en 2004

Municipalité	Propriétaire				Déclarant avoir de la relève
	Nombre d'entreprises agricoles	Âge moyen	Âge du plus vieux	Âge du plus jeune	
Auclair	39	51	79	25	11
Biencourt	35	52	80	25	14
Cabano	5	42	60	30	1
Dégelis	23	48	72	30	6
Lac-des-Aigles	14	49	69	39	3
Lejeune	32	49	69	24	10
Notre-Dame-du-Lac	27	47	73	28	7
Packington	14	46	65	30	4
Pohénégamook	45	50	76	23	14
Rivière-Bleue	15	52	67	33	10
Saint-Athanase	25	49	76	23	9
Saint-Elzear-de-Témiscouata	9	50	68	29	4
Saint-Eusèbe	15	48	59	26	6
Saint-Honoré-de-Témiscouata	8	44	65	30	0
Saint-Jean-de-la-Lande	5	46	49	41	1
Saint-Juste-du-Lac	17	53	63	30	4
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	20	44	71	23	4
Saint-Marc-du-Lac-Long	8	52	57	44	3
Saint-Michel-du-Squatec	43	49	74	31	10
Saint-Pierre-de-Lamy	9	49	68	30	1
Total pour la MRC	408	49	80	23	122

➤ Potentiel agricole par municipalité

L'agriculture contemporaine a connu une évolution ponctuée d'ajustements structurel et conjoncturel qui a conduit à la disparition d'un certain nombre de fermes, à la concentration de certaines productions et à l'élargissement de l'espace agricole cultivé. Sans vouloir paraître réducteur, la modernisation des entreprises agricoles et les ouvertures aux économies de marchés ont sûrement contribué à accentuer ces changements. Dans cette section du document, nous allons mettre un peu plus l'accent sur ce qui caractérise le dynamisme agricole par municipalité à l'échelle de la MRC de Témiscouata.

▪ **Productions animales**²⁴

Comme nous l'avons déjà évoqué, la production laitière compte pour 31 % des recettes agricoles annuelles de la MRC de Témiscouata (*référence tableau 4*). Pour les besoins d'une meilleure compréhension, nous avons décidé de présenter les productions animales sur la base du nombre d'unités animales par type de production. Ainsi, on note que la production laitière présente le plus grand nombre d'unités animales sur le territoire suivi de la production bovine. En ce qui a trait aux autres productions animales, elles regroupent celles concernant 3 entreprises agricoles et moins par municipalité (*voir note au bas du tableau*).

Tableau 12 : Productions animales par municipalité en 2004

Municipalité	Production animale (unité animale)				
	Bovin de boucherie	Bovin laitier	Ovin	Production porcine	Autres productions animales
Auclair	67,8	*	*		220,5
Biencourt	*	*			260,1
Cabano	*	*			164,5
Dégelis	*	1 046,0			122,1
Lac-des-Aigles	449,3	*	*	*	469,5
Lejeune	*	*			386,0
Notre-Dame-du-Lac	*	918,2		*	519,6
Packington	300,6	155,0			
Pohénégamook	385,6	809,4	*		13,8
Rivière-Bleue	*	*			400,9
Saint-Elzear-de-Témiscouata	*	*			160,0
Saint-Eusèbe	*	157,1			68,0
Saint-Honoré-de-Témiscouata	218,6	*		*	428,1
Saint-Jean-de-la-Lande	358,0	*			101,5
Saint-Juste-du-Lac	53,8	64,3	*		15,0
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	166,2	460,0	*	*	1 090,8
Saint-Marc-du-Lac-Long et Saint-Athanase *	142,2				
Saint-Michel-du-Squatec	510,7	337,4	207,3		7,3
Saint-Pierre-de-Lamy		183,1			
Total pour la MRC	2 652,7	4 130,5	207,3	0,0	4 427,6

Note : * indique la présence de cette production dans la municipalité. Afin de se conformer à la Loi sur la protection des documents et renseignements personnels, certaines productions ont été regroupées avec les autres productions animales.

²⁴ Idem note 13.

▪ **Productions végétales**²⁵

Environ 12 % des recettes agricoles annuelles proviennent de productions végétales si l'on exclut celles générées par l'acériculture que l'on traitera spécifiquement. À la lecture du tableau, on s'aperçoit que les superficies allouées aux fourrages sont les plus importantes tandis que celles consacrées aux céréales et protéagineux viennent en seconde place. Fait intéressant à relever, l'agriculture biologique est en pleine émergence dans cette MRC. Ainsi, plus de 410 hectares lui sont dévolus : 107,8 ha en céréales et protéagineux, 263 ha en fourrages et 39,6 ha en pâturages. Il est à noter que ces superficies sont comprises dans le total pour la MRC, et ce, pour chacune des productions végétales concernées (*voir note au bas du tableau*).

Tableau 13 : Productions végétales par municipalité en 2004

Municipalité	Productions végétales (superficie en hectare)				
	Céréales et protéagineux	Fourrages	Pâturages	Fruits et légumes	Autres superficies cultivées
Auclair	200,2	463,3	60,6	*	44,1
Biencourt	*	352,3	117,2		27,3
Cabano	152,2	275,3	*		17,3
Dégelis	713,4	1 178,6	187,7	*	7,1
Lac-des-Aigles	86,1	629,5	237,9	*	0,8
Lejeune	*	347,7	89,5	*	199,5
Notre-Dame-du-Lac	923,2	1 503,4	163,9		1,2
Packington	223,1	615,0	146,3		
Pohénégamook	295,6	1 368,0	228,7		
Rivière-Bleue	189,1	550,4	73,9		
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	*	250,9	*	*	79,4
Saint-Eusèbe	208,8	357,5	169,3	*	2,6
Saint-Honoré-de-Témiscouata	166,4	287,9	97,6	*	0,5
Saint-Jean-de-la-Lande	97,8	366,9	182,5		
Saint-Juste-du-Lac	*	338,3	59,2		22,6
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	708,8	836,4	96,9	*	4,5
Saint-Marc-du-Lac-Long et Saint-Athanase *	*	116,9	84,4		4,0
Saint-Michel-du-Squatec	260,5	1 124,9	313,3		
Saint-Pierre-de-Lamy	104,6	277,2	30,6		
Total pour la MRC	4 329,7	11 240,3	2 339,4	0,0	410,7

Note : * indique la présence de cette production dans la municipalité. Afin de se conformer à la Loi sur la protection des documents et renseignements personnels, ces superficies ont été regroupées avec les autres superficies cultivées.

²⁵ Idem note 13.

■ Production acéricole²⁶

Avec 43,2 %, la production acéricole est de loin celle qui génère le plus de recettes agricoles annuelles de toutes les productions dans la MRC de Témiscouata (*voir tableau 4*). C'est un secteur d'activité qui a connu, depuis 1990, une croissance éclatante. Depuis une quinzaine d'années, le nombre d'entreprises acéricoles enregistrées au MAPAQ est passé de 140 en 1990 à 259 en 2004. Mais ce qui retient le plus l'attention, c'est l'accroissement fulgurant du nombre d'entailles exploitées, passant de 850 000 en 1990 à 4 198 906 en 2004²⁷.

Sur le territoire de la MRC de Témiscouata, on retrouve différents peuplements d'érables dans un ensemble de massifs disséminés un peu partout. À cet égard, le prochain tableau fait état des superficies selon les types de peuplements d'érables, et également des superficies d'érablières plus grandes que 4 hectares en vertu de la définition d'une érablière proposée dans la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* :

« **érablière** : un peuplement forestier propice à la production de sirop d'érable d'une superficie minimale de quatre hectares (*chapitre 1, article 1, alinéa 7°*) ».

Tableau 14 : Superficie des peuplements d'érables dans la MRC en 2004

Type de peuplement	Superficie (hectare)	Érablière superficie > 4 hectares
Érable rouge	11 321,7	11 152,3
Érable à sucre	47 007,3	45 788,9
Sous total	58 329,0	56 941,2
Érable à bouleaux jaunes	17 119,1	16 459,9
Érable à bouleaux blancs	2 691,1	2 591,6
Sous total	19 810,2	19 051,5
Total pour la MRC	78 139,2	75 992,7

Source : MRNF, carte écoforestière, découpage GIRMA (voir annexe 2, carte n° 2).

Ce tableau illustre bien l'importance des superficies des différents peuplements d'érables sur le territoire et cela, sans compter les superficies exploitées non enregistrées au MAPAQ.

Maintenant, si l'on pousse notre analyse un peu plus loin, on s'aperçoit que 3 municipalités présentent des superficies excédant 1 500 ha et 3 autres plus de 2 000 ha de peuplements d'érables (*tableau 15*). On constate que les 6 mêmes municipalités exploitent un nombre relativement semblable d'entailles avoisinant les 500 000.

²⁶ Idem note 13.

²⁷ Idem note 5.

Tableau 15 : Répartition du nombre d'entailles par municipalité en 2004

Municipalité	Superficie (ha)	Nombre d'entailles exploitées	Potentiel de l'érablière
Auclair	2 142,3	481 900	522 400
Biencourt	1 659,5	445 815	498 990
Cabano	0,0	0	0
Dégelis	437,5	92 954	109 800
Lac-des-Aigles	480,5	115 750	141 000
Lejeune	2 262,8	527 935	549 388
Notre-Dame-du-Lac	237,5	56 700	61 300
Packington	568,0	144 842	157 860
Pohénégamook	1 901,2	403 782	462 832
Rivière-Bleue	607,9	132 400	164 000
Saint-Athanase	2 317,6	584 500	611 700
Saint-Elzear-de-Témiscouata	222,1	40 300	66 300
Saint-Eusèbe	701,0	146 815	179 415
Saint-Honoré-de-Témiscouata	660,7	157 300	180 600
Saint-Juste-du-Lac	845,5	131 848	192 209
Saint-Louis-du-Ha! Ha! et Saint-Jean-de-la-Lande*	345,4	57 550	77 550
Saint-Marc-du-Lac-Long	405,7	84 000	97 500
Saint-Michel-du-Squatec	1 766,6	434 555	460 755
Saint-Pierre-de-Lamy	573,6	146 200	160 700
Total pour la MRC	18 135,5	4 185 146	4 694 299

Note : * indique la présence de cette production dans la municipalité. Afin de se conformer à la Loi sur la protection des documents et renseignements personnels, ces superficies ont été regroupées avec les autres superficies cultivées.

Pour clôturer cette approche statistique, soulignons qu'un certain nombre d'entailles est voué au biologique. En effet, une superficie d'environ 1 480 ha lui est consacrée : le nombre d'entailles exploitées se chiffre à 361 855 et celui relatif au potentiel des érablières à 385 205. Ces données sont incluses dans le total des entailles pour la MRC.

➤ Emploi dans l'agriculture locale²⁸

L'agriculture dans la MRC de Témiscouata, crée environ 1 464 emplois directs²⁹. C'est le maillon le plus développé de l'industrie agroalimentaire de cette MRC. Plusieurs organismes et entreprises de service gravitent autour des entreprises agricoles. Les 396 entreprises agricoles, recensées en 2004, sont gérées par 549 propriétaires, dont 122 sont des femmes, appuyées par une main-d'œuvre familiale de plus de 407 personnes. Ces entreprises embauchent 38 personnes à temps complet et donnent du travail à temps partiel et saisonnier à 470 autres. On estime à 60

²⁸ Idem note 13.

²⁹ Idem note 5.

le nombre d'emplois indirects générés par les entreprises agricoles. En somme, l'économie régionale (MRC) et l'économie locale (*municipalités*) profitent grandement des activités agricoles.

Tableau 16 : Répartition des emplois agricoles par municipalité en 2004

Municipalité	Main-d'oeuvre familiale (père,mère frère,sœur,etc,)	Salariés		de 30 à 39 semaines	
	Nombre	Nombre	Heures travaillées	Nombre	Heures travaillées
Auclair	92	8	13 140	0	0
Biencourt	76	0	0	0	0
Cabano	12	3	4 950	0	0
Dégelis	55	4	6 210	0	0
Lac-des-Aigles	33	0	0	1	1 575
Lejeune	78	4	6 210	1	1 575
Notre-Dame-du-Lac	58	12	21 375	1	1 750
Packington	37	3	5 940	2	2 800
Pohénégamook	115	7	10 800	0	0
Rivière-Bleue	43	1	2 025	0	0
Saint-Athanase	70	0	0	0	0
Saint-Elzear-de-Témiscouata	19	0	0	0	0
Saint-Eusèbe	38	0	0	0	0
Saint-Honoré-de-Témiscouata	16	2	720	0	0
Saint-Jean-de-la-Lande	13	1	1 800	0	0
Saint-Juste-du-Lac	37	0	0	0	0
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	45	3	6 300	0	0
Saint-Marc-du-Lac-Long	22	0	0	0	0
Saint-Michel-du-Squatec	110	0	0	0	0
Saint-Pierre-de-Lamy	21	1	2 250	0	0
Total pour la MRC	990	49	81 720	5	7 700

Même s'il faut être prudent avec ce genre de statistique, le tableau 16 illustre toute l'importance de la main-d'oeuvre familiale par municipalité, et tout spécifiquement dans celles de Pohénégamook et Saint-Michel-du-Squatec, par rapport aux autres types d'emplois.

Tableau 17 : Répartition des emplois agricoles, en nombre de semaines, en 2004

Municipalité	moins de 5 semaines		de 5 à 9 semaines		de 10 à 19 semaines		de 20 à 29 semaines	
	Nombre	Heures travaillées	Nombre	Heures travaillées	Nombre	Heures travaillées	Nombre	Heures travaillées
Auclair	5	1 050	3	875	33	19 920	1	250
Biencourt	8	825	26	8 400	18	12 435	10	11 625
Cabano	0	0	0	0	1	600	0	0
Dégelis	6	780	1	280	3	1 875	1	1 000
Lac-des-Aigles	4	435	3	945	2	1 125	0	0
Lejeune	6	690	11	3 570	20	12 795	4	4 250
Notre-Dame-du-Lac	0	0	3	910	7	4 380	5	5 500
Packington	0	0	5	1 505	5	3 435	0	0
Pohénégamook	15	1 824	5	1 141	17	767	4	4 275
Rivière-Bleue	6	720	4	1 148	12	7 275	1	1 125
Saint-Athanase	2	300	9	2 800	44	33 330	3	3 400
Saint-Elzear-de-Témiscouata	11	1 200	2	700	0	0	4	4 500
Saint-Eusèbe	1	132	2	700	2	1 200	0	0
Saint-Honoré-de-Témiscouata	1	120	4	1 260	7	4 755	1	1 125
Saint-Jean-de-la-Lande	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Juste-du-Lac	2	285	7	2 170	3	1 950	0	0
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	1	165	0	0	2	1 200	4	4 000
Saint-Marc-du-Lac-Long	1	120	2	385	1	750	0	0
Saint-Michel-du-Squatec	4	480	9	2 660	39	25 635	4	4 625
Saint-Pierre-de-Lamy	2	240	15	3 010	4	2 775	3	3 000
Total pour la MRC	75	9 366	111	32 459	220	136 202	45	48 675

Il va sans dire que le nombre d'emplois agricoles créés en agriculture, par municipalité, est tributaire du nombre d'entreprises présentes sur le territoire ainsi que de leur taille. Aussi, lorsque l'on analyse les résultats du tableau 17, on comprend que ce type de main-d'œuvre demeure une composante importante pour assurer le dynamisme de l'agriculture locale. À cet égard, les emplois d'une durée de 10 à 19 semaines sont très appréciables.

AUTOROUTE 85 PROJETÉE ET CONTRAINTES SUR L'ESPACE AGRICOLE

L'agriculture est un des axes prioritaires de développement de la MRC de Témiscouata³⁰. Dans certains secteurs de la MRC, l'agriculture est prospère comme celui visé par la réalisation d'un tronçon de la future autoroute 85 dans l'axe de la route 185 entre Cabano et la frontière du Nouveau-Brunswick. Dans ce secteur, les entreprises agricoles occupent une partie importante dans le paysage témiscouatain qu'elles entretiennent et contribuent à mettre en valeur. Aussi, il va sans dire qu'un projet d'une telle envergure ne peut se concrétiser sans un minimum d'impact sur le territoire et les activités agricoles. En ce sens, le projet sera réalisé essentiellement en zone agricole à l'exception d'une petite zone entre Dégelis et la frontière du Nouveau-Brunswick³¹.

Pour être en mesure d'appréhender les impacts de ce projet sur l'espace agricole, notamment sur la perte de sol cultivable, le déboisement, le drainage souterrain et les peuplements d'érables, pour ne nommer que ceux-là, nous avons appliqué un corridor virtuel de référence de 800 mètres de largeur dans l'axe de l'autoroute 85 projetée. Cette méthode nous permet d'effectuer certaines extractions à partir de données numériques. En complémentarité, nous avons utilisé les statistiques agricoles contenues dans la fiche d'enregistrement des entreprises agricoles de 2004. Cependant, dans ce cas, ces informations concernent l'ensemble des lots cultivés et ne peuvent être découpées sur les limites de notre corridor virtuel parce qu'elles ne sont pas dans un format numérique. Toutefois, les résultats obtenus permettent d'estimer les impacts sur le territoire et les activités agricoles.

➤ Potentiel des sols agricoles

Entre Notre-Dame-du-Lac et Cabano, l'espace agricole est occupé à pleine capacité, ce qui oblige certains exploitants à rechercher des terres plus éloignées que celles de leur lieu d'exploitation³². Les sols affectés par le projet de l'autoroute 85, particulièrement entre Cabano et Dégelis, sont considérés parmi les plus productifs de la MRC offrant de très bons rendements. On y retrouve majoritairement des sols issus de dépôts de till³³. Si l'on se réfère aux possibilités agricoles des sols, selon l'inventaire des terres du Canada, on s'aperçoit que les sols de classes 3 et 4 prédominent dans ce même secteur³⁴. On note aussi la présence de sols de classes 2 et 5. Le tableau suivant nous montre la répartition des classes de sols par municipalité.

³⁰ Idem note 4, page 3.25.

³¹ Annexe 2, carte n° 3 : Zonage agricole et localisation des parcelles en friche.

³² Étude d'impact sur l'environnement, rapport final, juillet 2005, page 229.

³³ Annexe 2, carte n° 4, pédologie.

³⁴ Idem note 32, figure 4.4, pages 91 et 92.

Tableau 18 : Classification des sols par municipalité

Classe	Cabano		Notre-Dame-du-Lac		Dégelis		Total des municipalités	
	superficie (ha)	%	superficie (ha)	%	superficie (ha)	%	superficie (ha)	%
1								
2					17,9	0,0	18	0,0
3	476,9	4,4	1 066	10,0	560,4	1,0	2 159	2,5
4	2 041,6	18,7	3 666,6	34,4	6 015,3	11,0	14 806	17,0
5	320,7	2,9	647,9	6,1	1 990,7	3,6	4 018	4,6
6								0,0
7	7 589,6	69,4	5 284,7	49,6	46 055,5	84,3	65 304	74,8
O	503,6	4,6					970	1,1
Total	10 932,4	100,0	10 665,2	100,0	54 639,8	100,0	87 275	100,0

➤ Données climatiques

L'étude d'impact sur l'environnement sur le projet de l'autoroute 85 présente des données intéressantes sur le climat³⁵. En complément, voici d'autres données climatiques³⁶ qui démontrent les possibilités d'activités agricoles entre Cabano et la frontière du Nouveau-Brunswick.

La saison de croissance (*base de 5 °C*) varie de 166 à 173 jours. Cette donnée met en relation la température et la croissance des plantes. En ce qui concerne la période sans gel à Dégelis, elle se situe entre 65 et 80 jours, tandis que pour Notre-Dame-du-Lac et Cabano elle est de l'ordre de 95 à 110 jours. Pour ce qui est de la somme des degrés-jours annuels, elle oscille entre 1 381 et 1 567. Toujours dans le tronçon de l'autoroute 85 projeté, les unités thermiques maïs vont de 1 900 à 1 999.

➤ Recettes agricoles annuelles³⁷

Dans la deuxième partie du document, nous avons porté une attention particulière aux revenus agricoles par municipalité pour l'ensemble du territoire de la MRC de Témiscouata (*référence : tableau 6*). À cette étape-ci, nous allons replacer ces données pour les trois municipalités concernées par le projet, en fonction d'un corridor virtuel de 800 mètres que nous avons établi comme référence afin d'extrapoler les revenus générés par les différentes productions animales et végétales.

³⁵ Idem note 32, tableau 4.1, page 43.

³⁶ Idem note 11.

³⁷ Idem note 13.

Tableau 19 : Revenus agricoles pour les productions animales et végétales en 2004

Type de production	Cabano		Notre-Dame-du-Lac		Dégelis	
	Corridor de référence 800 m	Municipalité	Corridor de référence 800 m	Municipalité	Corridor de référence 800 m	Municipalité
Bovins laitiers	341 046	341 046	1 730 304	2 652 852	1 855 999	2 586 755
Bovins de boucherie	13 189	13 189	59 154	295 438	27 579	27 579
Autres productions animales	28 600	28 600			228 219	228 219
Céréales et protéagineux	16 816	16 816	82 842	154 510	180 383	184 874
Fruits et légumes					81 563	81 563
Autres productions végétales			354 307	714 597	125 706	385 371
Total	399 651	399 651	2 226 607	3 817 397	2 499 449	3 494 361

Comme l'illustre bien ce tableau, si l'on compare les revenus agricoles à l'échelle de la municipalité avec ceux estimés dans le corridor virtuel de référence situé dans l'axe de l'autoroute projetée, on constate que la production laitière écoperait le plus, suite à la réalisation de ce projet. Il est important d'avoir à l'esprit que les chiffres avancés dans le corridor de référence n'ont aucun lien avec d'éventuelles pertes de revenus dus à ce projet. Le tableau présente essentiellement les revenus agricoles pour l'ensemble des entreprises. Il est à noter que les revenus générés par l'acériculture, ne sont pas inclus dans le présent tableau.

➤ Productions animales³⁸

La production laitière caractérise beaucoup l'agriculture dans la MRC de Témiscouata et, à plus forte raison, les trois municipalités traversées par le projet d'autoroute. Sur ce point, le tableau montrant le nombre d'unités animales par municipalité, est assez éloquent. Quatre productions animales se retrouvent dans l'axe de l'autoroute comme le démontre notre corridor virtuel de référence de 800 mètres.

Tableau 20 : Productions animales par municipalité en 2004

Type de production	Cabano		Notre-Dame-du-Lac		Dégelis	
	Corridor de référence 800 m	Municipalité	Corridor de référence 800 m	Municipalité	Corridor de référence 800 m	Municipalité
Bovin de boucherie	28,0	28,0	124,8	252,9	44,0	66,6
Bovin laitier	131,7	131,7	667,5	918,2	631,5	1 046,0
Production porcine			266,7	266,7		
Volaille	4,8	4,8			55,5	55,5
Total	164,5	164,5	1 059,0	1 437,8	731,0	1 168,1

³⁸ Idem note 13.

➤ Productions végétales³⁹

La perte anticipée de 139 ha de terres cultivées⁴⁰ pourrait affecter les revenus des entreprises agricoles touchées par le projet, notamment ceux provenant de la production de céréales et protéagineux et de la production fourragère. Le manque de disponibilité des terres dans cette partie du territoire ne permettra pas de compenser les hectares perdus.

Fait à noter, on retrouve dans la municipalité de Cabano, une superficie d'environ 107 ha en production biologique (*céréales, fourrage et pâturage*) ainsi que dans celle de Notre-Dame-du-Lac avec une superficie de 33 ha (*fourrage et pâturage*). À notre connaissance, le tracé retenu pour l'autoroute 85 n'intercepte aucune superficie vouée à la production biologique.

Tableau 21 : Productions végétales par municipalité en 2004

Type de production	Cabano		Notre-Dame-du-Lac		Dégelis	
	Corridor de référence 800 m	Municipalité	Corridor de référence 800 m	Municipalité	Corridor de référence 800 m	Municipalité
Céréales et protéagineux	101,9	101,9	231,6	644,1	489,6	713,4
Fourrages	192,2	192,2	787,5	1 378,3	871,8	1 178,7
Pâturages	13,2	13,2	22,2	157,4	100,1	187,7
Fruits et légumes				1,0	7,1	7,1
Autres productions végétales			1,2	1,2		
Total	205,4	307,3	1 042,5	2 182,0	1 468,6	2 086,9

➤ Production acéricole⁴¹

La MRC de Témiscouata se démarque de toutes les autres MRC du Bas-Saint-Laurent par l'importance de l'acériculture comme principal secteur d'activité économique (*référence : tableau 4*). Le promoteur a recensé trois érablières en exploitation le long du tracé de l'autoroute 85 projetée⁴². L'une d'elle est située au kilomètre 6,5. Elle sera amputée d'une superficie d'environ 5,4 hectares. Le déboisement occasionnera la perte de 7,3 ha d'érablière non exploitée affectant ainsi le potentiel de production futur.

Le tableau montre que les peuplements d'érables se retrouvent essentiellement dans les municipalités de Notre-Dame-du-Lac et de Dégelis. Si l'on prend en considération le corridor de référence, les superficies totalisent 122 ha et l'on dénombre le plus grand nombre d'entailles exploitées et potentielles dans la municipalité de Notre-Dame-du-Lac⁴³.

³⁹ Idem note 13.

⁴⁰ Idem note 1.

⁴¹ Idem note 13.

⁴² Idem note 32, page 234.

⁴³ Annexe 2 : carte n° 2, localisation des peuplements d'érables.

Tableau 22 : Production acéricole par municipalité en 2004

Production acéricole						
	Cabano		Notre-Dame-du-Lac		Dégelis	
	Corridor de référence 800 m	Municipalité	Corridor de référence 800 m	Municipalité	Corridor de référence 800 m	Municipalité
Superficie (ha)	0,0	0,0	76,2	237,5	48,0	437,5
Nombre d'entailles exploitées	0	0	19 800	56 700	10 000	92 954
Nombre potentiel d'entailles	0	0	21 400	61 300	10 000	109 800

Le tableau suivant illustre l'importance des superficies de peuplements d'érables, selon le type, que l'on peut retrouver sur le territoire de la MRC de Témiscouata. L'ensemble des massifs d'érables rouges et d'érables à sucre totalisent 58 328 ha à l'échelle de la MRC, et 5 380,6 ha pour les trois municipalités concernées par le projet. Si l'on tient compte de l'ensemble des types de peuplement, c'est environ 8 312 ha que l'on retrouve à proximité du tracé de l'autoroute 85.

Tableau 23 : Répartition des peuplements d'érables par municipalité

	MRC	Cabano	Notre-Dame-du-Lac	Dégelis	Municipalités
Type de peuplement	ha	ha	ha	ha	ha
Érable à sucre	47 007	463,4	841,9	3 110,4	4 415,7
Érable rouge	11 321	274,9	86,1	603,9	964,9
Sous-total	58 328	738,3	928	3 714,3	5 380,6
Érable à bouleaux blancs	2 691	131,5	43,8	74,1	249,4
Érable à bouleaux jaunes	17 119	206,4	121,6	2 353,5	2 681,5
Sous-total	19 810	337,9	121,6	2 427,6	2 930,9
Total	78 138	1 076,2	1 049,6	6 141,9	8 311,5

➤ Réduction des superficies agricoles⁴⁴

Comme nous l'avons déjà évoqué, les possibilités agricoles des sols dans les municipalités de Cabano, Notre-Dame-du-Lac et Dégelis sont des plus élevées de toute la MRC de Témiscouata. Ils rendent possibles une plus grande diversification des cultures. Cependant, à l'heure actuelle, cette partie du territoire est exploitée à pleine capacité et oblige les productrices et les producteurs agricoles à rechercher des terres qui sont plus éloignées que celles à proximité de leur lieu d'exploitation. Ainsi, la perte de 139 ha de sol cultivable pourrait avoir un impact sur les revenus des productions végétales. Nous devons considérer aussi la perte de superficies agricoles par fractionnement. C'est environ 14 ha de bonnes terres cultivables qui risquent d'être

⁴⁴ Idem note 32, page 229.

délaissées parce que plus difficile d'accès et de superficies réduites les rendant moins attrayantes pour l'agriculture.

Ce sont là des raisons qui, à notre avis, méritent une approche prudente afin de réduire au strict minimum les impacts sur le territoire et les activités agricoles. Dans ce contexte, nous aimerions rappeler la grande orientation du gouvernement en matière d'aménagement du territoire :

« Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux exploitations agricoles en zone agricole, dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique des régions⁴⁵ ».

➤ **Drainage souterrain**

Dans la plupart des municipalités du Témiscouata, les terres agricoles ont fait l'objet d'un drainage partiel ou d'un drainage souterrain systématique. Les coûts pour l'installation d'un système de drainage sont tributaires de plusieurs variables. Ainsi, à titre d'exemple, un système de drainage installé selon la perméabilité du sol en place avec un écartement entre les drains de 21 mètres pourrait coûter entre 1 320 et 1 464 dollars à l'hectare⁴⁶. Toutefois, en cas de bris ou de reconfiguration d'un système existant, dû à la réalisation d'un projet routier, les coûts précités augmenteraient énormément jusqu'à possiblement doubler.

Le tronçon de l'autoroute 85, entre Cabano et la frontière du Nouveau-Brunswick, traverse trois grands blocs de terres drainées⁴⁷. Il est possible que d'autres terres soient aussi drainées mais n'apparaissent pas sur la carte insérée dans l'annexe n° 2. En effet, depuis le milieu des années 1990 le MAPAQ a délaissé le service qu'il offrait pour la production de projets de drainage souterrain. Aussi, la cartographie n'a pas été mise à jour depuis ce temps.

➤ **Vocation des friches⁴⁸**

Comme dans plusieurs municipalités dans le Bas-Saint-Laurent, on retrouve sur le territoire de la MRC plusieurs terres où la friche s'installe inexorablement. Afin d'en connaître l'ampleur dans la région du Bas-Saint-Laurent, le MAPAQ s'est associé à d'autres ministères et organismes en vue d'en faire l'inventaire et de les cartographier. Suite à l'élaboration d'une grille d'analyse, le comité de travail a défini des vocations à la friche : vocation agricole ou vocation forestière.

⁴⁵ Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement, décembre 2001, page 12.

⁴⁶ Source : CRAAQ, 2006 et Association des entrepreneurs en drainage.

⁴⁷ Annexe 2 : Carte n° 5, drainage souterrain.

⁴⁸ Annexe 2 : Carte n° 3, zonage agricole et localisation des parcelles en friche.

Tableau 24 : Critères et vocation des friches en 1996

Critères	Vocation des friches	
	Forestière	Agricole
Topographie	Zone accidentée ou forte pente	Zone peu accidentée ou faible pente
Situation	Loin des agglomérations	Près des agglomérations
Activités du milieu	Faible demande	Forte demande
Accessibilité	Difficile d'accès	Accès facile
Homogénéité	Zones adjacentes forestières	Zones adjacentes agricoles
Superficie	Faible	Moyenne / grande
Nature du sol	Faible potentiel	Bon potentiel

Source : MAPAQ, cartographie des friches, 1996.

Sur la base de ces critères et de la vocation attribuée aux friches, le MAPAQ a cartographié, en 1996, l'inventaire des friches effectué par municipalité et par MRC, et ce, pour toute la région du Bas-Saint-Laurent.

Comme le secteur entre Cabano et la frontière du Nouveau-Brunswick est l'un des plus dynamiques de la MRC et que les entreprises agricoles exploitent à pleine capacité l'espace agricole, on peut comprendre que les superficies en friche, relevées en 1996, sont beaucoup moins importantes que le laisse supposer le prochain tableau.

Tableau 25 : Superficie en friche dans l'axe de l'autoroute 85

Superficie en friche (ha)		
	Municipalité	Zone de référence 800 mètres
St-Louis-du-Ha! Ha!	653,7	176,2
Cabano	486,6	186,2
Notre-Dame-du-Lac	415,8	208,5
Dégelis	192,7	78
Total	1 748,8	648,9

➤ Déboisement

En raison de toutes les contraintes techniques liées à la configuration du réseau routier et à l'installation de toutes ses composantes (*bretelles, voies de desserte, ponts à étage, passage agricole, etc.*), la perte de superficies agroforestières est pratiquement inévitable. Ainsi, pour réaliser l'emprise de l'autoroute 85, le déboisement occasionnera la perte de 7,3 ha d'érablière

non exploitée, affectant ainsi le potentiel de production futur⁴⁹ dans cette partie de la MRC. À cet égard, il n'y a pas de réglementation spécifique visant la protection des boisés agricoles mais plutôt un ensemble de mesures contenues dans différents documents dont voici un échantillon :

- 1) L'article 113, alinéa 12.1, dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* donne aux municipalités la possibilité de régir ou restreindre l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier.
- 2) La MRC peut demander aux municipalités de prévoir des dispositions normatives pour la protection des boisés en zone agricole, le schéma d'aménagement devra prévoir un encadrement comportant des critères pour les aider dans cet exercice (*orientations gouvernementales 2001, page 26*).
- 3) Plusieurs MRC dans le Bas-Saint-Laurent ont adopté un *règlement de contrôle intérimaire (RCI)* pour régir ou restreindre l'abattage d'arbres sur leur territoire.
- 4) L'article 27 dans la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* encadre la coupe de bois dans les érablières.
- 5) Le *Règlement sur les exploitations agricoles* interdit l'abattage d'arbres à des fins de culture dans les bassins versants dégradés. Ce qui est le cas pour les rivières Fouquette et Kamouraska dans le Bas-Saint-Laurent.
- 6) Il existe, pour chacune des MRC du Bas-Saint-Laurent, un *plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV)* qui encadre les opérations de déboisement ou de reboisement autant en zone agricole qu'en milieu forestier privé.
- 7) Dans les *orientations gouvernementales 2001*, le gouvernement invite la MRC à examiner la problématique de la protection des boisés en zone agricole afin de réduire les répercussions du déboisement sur le territoire et les activités agricoles (*pages 25-26*).

De plus, dans *l'addenda au document complémentaire révisé 2005*, le gouvernement fait état de sa préoccupation face au phénomène de « **fragmentation forestière** », conséquence principale du déboisement lorsque le couvert forestier se morcelle de plus en plus et ne se compose que de petites zones boisées, isolées les unes des autres (*page 13*).

⁴⁹ Idem note 32, page 234.

- 8) Environnement Canada fait état également du problème de la fragmentation des habitats et la transformation des paysages naturels en agrosystèmes (*Bilan des habitats et occupation des sols dans le sud du Québec*) et de l'importance des rôles des boisés en milieu agricole (*Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole*). Les informations sont accessibles au site suivant : http://www.qc.ec.gc.ca/faune/atlas/html/atlas_f.html

Prendre connaissance de la problématique et de la situation.

➤ **Milieux humides**

Le promoteur a relevé une vingtaine de milieux humides⁵⁰ dans la zone d'étude du projet de l'autoroute 85. Plusieurs organismes, dont la forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, suscitent des actions pour les protéger. Dans cet esprit, le gouvernement rappelle dans ses orientations en matière d'aménagement du territoire⁵¹ que les milieux humides sont des composantes dont il faut absolument tenir compte dans la gestion du territoire. Aussi, considérant l'importance de ces milieux pour la gestion et le développement durable du territoire, le gouvernement demande aux MRC de tenir compte de ces milieux sur leur territoire et d'adopter des mesures appropriées pour assurer leur conservation. Le promoteur devra les éviter, le cas échéant.

⁵⁰ Idem note 32, pages 50 à 55.

⁵¹ Addenda au document complémentaire révisé, mars 2005, page 11 à 13.

Source incontournable de son dynamisme, l'agriculture a dû accéder à la modernité, se transformer et s'adapter de plus en plus aux exigences de la population, des consommateurs et des marchés. En outre, la conscience sociale envers l'environnement pousse les entreprises agricoles à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement dans un contexte de cohabitation harmonieuse avec la population non agricole en zone agricole et dans la zone urbaine avoisinante.

Certes, personne ne conteste l'importance de réaliser le projet de l'autoroute 85. Cependant, plusieurs divergences de vues sur des aspects liés à l'aménagement du territoire et surtout sur la réduction de bons sols propices à l'agriculture, sur la présence de parcelles résiduelles vouées possiblement à l'abandon et la disparition de peuplements d'érables, nous interpellent particulièrement.

Dans ce contexte, l'espace agricole se rétrécit et les contraintes sur le développement du territoire et des activités agricoles s'accroissent. Le projet se réalisera dans une zone particulièrement dynamique et présentant de bons rendements agricoles. Aussi, le projet pourrait avoir des répercussions sur les revenus tirés des activités de production, et obliger les entreprises touchées, pour combler leurs besoins en terres cultivées ou pour se conformer au *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA), à louer des terres très loin de leur lieu d'exploitation.

Aussi, dans l'hypothèse où la réalisation du projet aurait un impact sur la structure de coût des entreprises agricoles touchées comme des dépenses plus élevées pour l'utilisation de la machinerie à cause de la distance supplémentaire à parcourir, l'achat de fourrages et de concentrés supplémentaires nécessaires à l'alimentation du bétail résultant de la perte de sol cultivable, une perte de revenus agricoles notamment ceux provenant des céréales et protéagineux et des fourrages, et ce, sans tenir compte du potentiel de développement actuel et futur de ces entreprises et le manque de disponibilité des terres dans cette partie du territoire, leurs coûts de production pourraient éventuellement augmenter. Le Ministère n'a fait aucune évaluation en ce sens. Par conséquent, le promoteur devra tenir compte de toutes ces considérations, pour ne nommer que celles-là, afin que les mesures de compensation puissent atténuer l'impact du projet sur les activités économiques agricoles locales.

En somme, l'agriculture représente un apport économique appréciable pour la MRC, et également, pour les communautés. Pour que l'agriculture permette de garder sa vocation d'occupation du territoire, d'entretien de l'espace agricole et contribue à conserver des paysages de qualité et vivants, il importe de maintenir un maximum d'actifs agricoles dans le milieu, de favoriser l'expansion des entreprises existantes, de stimuler l'implantation de nouvelles entreprises, de faciliter l'accès à la relève, et faire en sorte que l'agriculture puisse continuer à créer des emplois.

Document préparé par : Camille Morneau, B.Sc. M.A.
Conseiller en aménagement
et en développement rural

Collaboration : Martin Rousseau, t.p.

Mise en page : Lucie Voyer